L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

bureau, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS

VENDREDI 11 JUILLET 1884.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

ENTRE NEW-YORK ET LE HAVRE.

Les magnifiques navires de cette ligne, fournis par la Compagnie générale transatlantique (Mediterranée) partiront de la jetée n. 43 de la rivière du Nord, au pied de Morton street, comme ci-dessous:

ST-GERMAIN, Traub, mercredi, 9 juillet.
CANADA de Kerasbleo, mercredi, 16 juillet.
AMERIQUE, Santelli, mercredi, 23 juillet.

Prix en passage pour le H. vre, première cabine (vin compris)...$80 et $100
Deuxième classe.....$60

BILLETS ALLER ET RETOUR A PRIX REDUITS.

Entrepôts, 322, avec aménagement spécial pour permis viz. liberté et douanes.

Pour fret et passage, s'adresser à AD. SORREIBES, 61 rue Carondelet, au premier.

North German Lloyd.

STEAMERS ENTRE BREME ET LA NOUVELLE-ORLEANS. VIA GALVESTON.

Prix du passage d'entrepont, de Brême à la Nouvelle-Orléans ou à Galveston, directement ou par voie de New-York, $35.

Les soussignés émettent des ordres pour ces passages payés d'avance.

Notre agent du Texas, M. G. WALDO, à Houston, émet des ordres pour passages, payés d'avance pour tous les points de l'intérieur de Texas.

Des billets pour cabines ou l'entrepont, entre New-York et Brême, sont émis par les soussignés.

Billets d'entrepont (aller ou retour) $20.

La compagnie se réserve le droit de modifier les taux du passage en jours de départs, sans avis préalable.

ED. F. STOCKMEYER & Cie, Agents-généraux, 42 rue de l'Union.
22 nov—

RED STAR LINE.

Etablie de la malle Royale Belge et des E.-U., partant tous les samedis.

ENTRE NEW-YORK ET ANVERS,

LE HAVRE, GERMANY, ITALY, HOLLAND ET FRANCE.

Entrepont, $20; payé d'avance à Anvers $18; excursion, $36, y compris litterie; 2e chambre, $60; excursion, $90. Salon, de $60 à $90; excursion de $110 à $160.

Otto Wright & Sons, Gen. Agts. 55 Broadway, N. Y.

A. K. MILLER & CO, 35 Carondelet, Ed. A. YORKE, cor. Carondelet et Gravier.
2 nov—1an

LIGNE CROMWELL.

POUR NEW-YORK DIRECTEMENT.

Partant Mercred. 9 juillet à 8 A. M.

Cette ligne se compose des steamers suivants:

NICKERBOCKER, HUDSON, LOUISIANA, NEW ORLEANS.

Le steamer LOUISIANA, Capt. Gazor, arrive ce soir, au pied de la rue Toulouse.

ASSURANCE PAR CETTE LIGNE 1/2 P. 0/0

Passage—Cabine.....$40
Entrepont.....$20

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour Liverpool, Brême et le Havre.

Pour fret ou passage s'adresser à ALFRED MOULTON & CO
6 mar—1an Rue Carondelet No 41.

MANDEVILLE, COVINGTON et les SOURCES D'ABITA.

Vapeur de la Malle des Etats-Unis

NEW CAMELIA.

SAISON D'ETE.

Commençant le 1er Mai 1884.

Le vapeur partira de Milneburg, à l'arrivée du premier train de la gare Pontchartrain, au pied de la rue des Champs-Elysées:

TRAINS

Lundis et Jeudis, pour Mandeville, Madisonville, Old Landing.....1 p. m.
Mardis, Vendredis et Samedis, pour Mandeville et Madisonville, excursion d'excursion de Samedi jusqu'à Old Landing.....4 p. m.

EXCURSIONS.

Mercredis, pour Mandeville et Old Landing.....8 a. m.
Dimanches, pour Mandeville et Old Landing.....7 a. m.
Mercredis, pour Mandeville et Madisonville.....6 p. m.
Jeudis, Madisonville directement...6 p. m.

RETOUR.

Laissera Madisonville Lundis, Mercredis, Jeudis et Samedis.....5 a. m.
Laissera Old Landing Mardis et Vendredis.....6 a. m.
Laissera Old Landing: Excursions Mercredis et Dimanches.....3 p. m.

L'eau et le temps le permettant.

PRIX DU TRAJET aller ou retour...$1 00
JOURS D'EXCURSION, aller et retour..$1 00
Enfants, moitié prix.

Le vapeur est spécialement à la gare de fret du chemin de fer de Louisville & Nashville, au pied de la rue Girod.

W. G. COYLE, Agent,
30 avril 47 rue Carondelet.

Dentistes

C. E. KELLS & M. WIET,

DENTISTES.

BUREAU ET RESIDENCE,

150.....RUE DU CANAL.....150

près Baronne.

Dentiste du couvent des dames Ursulines.

Travaux dentaires de tous genres à des prix raisonnables.

Extraction de dents sans douleur.

Marchand de tous articles de dentiste aux prix de fabrique. 25 août

Marais Street Steam Brewery

H. F. STURCKEN,

90, 92, 94 et 96 RUE MARAIS,

Entre Conti et St.-Louis.

LIGNE COMMERCIALE FRANÇAISE

ENTRE LE HAVRE, ANVERS, BORDEAUX ET LA NLLE ORLEANS.

FLOTTE DE LA COMPAGNIE:

Dupuy-de-Lôme	3,578 Tx.	Rouen	3,578 Tx
Paris	3,578 Tx.	Bordeaux	3,578 Tx
Havre	3,578 Tx.	Marseille	3,578 Tx
Nantes	3,578 Tx.		

Le nouveau Steamship MARSEILLE partira pour le Havre vers le 20 juillet, et sera suivi par le steamship BORDEAUX vers le 20 août 1884.

Billets de passage de la Nouvelle-Orléans au Havre, 2ème classe, $60, entrepont, $35

Billets d'aller et retour (entrepont), valables pendant six mois, $65, d'Anvers ou Bordeaux.

Ordres pour billets de passage (entrepont) d'Anvers et de Bordeaux à la Nouvelle-Orléans $30, payable d'avance.

Enfants au-dessous de 12 ans, moitié prix.

A ceux qui la Compagnie fournira aux passagers une bonne nourriture (avec vin ou café), lit, couvertures, etc., et les ustensiles pour les repas.

Les vapeurs de la ligne sont tous neufs, et sont construits d'une manière à assurer aux voyageurs la plus grande sécurité avec tout le confort possible.

Le steamship MARSEILLE est parti du Havre le 27 mai, suivra partant d'Anvers le 5 juin et de Bordeaux le 10 juin.

La Compagnie se réserve les droits de changer les dates des départs, et de remplacer ces vapeurs par d'autres.

Pour achats de billets, etc., s'adresser à FOSTALL, CLAYTON & CO. 173 rue Commune.
12avril—

Ligne de la rivière Rouge et de la côte.

BUREAU: 46 RUE DU CAMP. (Rez étage.)

HAS. P. TRUSLOW, Président. M. N. WOOD, Surintendant. CHAS. W. DROWN, Secrétaire.

BAYOU LAFOURCHE.

Pour Laurel Valley et tous les débarcadères intermédiaires.

ASSOMPTION.

P. Charlet, Capitaine. Frank Bergeron, Commis.

Part tous les LUNDIS, à 5 heures P. M., et les VENDREDIS à 12 M.

H. J. DICKSY,

(à la place du Keokuk), part tous les MERCREDIS, à 12 M., et les SAMEDIS, à 5 P. M.

Des commis se trouveront sur la Levée en tout temps pour recevoir le fret pour tous les bateaux ci-dessus nommés.

A partir de Laurel Valley, le steamer "Col. Hooker" prendra tout le fret destiné à "l'Assomption" au delà de ce débarcadère.
20 janv—

Côte Supérieure et Donaldsonville.

WHISPER,

J. F. Ancoin, Capitaine. Edw Nicolle, commis.

Part à midi, les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, descendant la Côte les autres jours.

B. RIVET, Agent.

PHARMACIE DUCONGE.

39.....RUE DE CHARTRES.....39

NOUVELLE-ORLEANS.

A. CARROUCHÉ

SUCCESSEUR.

Les personnes de la ville et de la campagne trouveront à cette ancienne pharmacie, si favorablement connue, un assortiment complet de:

MEDICAMENTS PATENTES, FRANCAIS, ANGLAIS et AMERICAINS, ainsi que des DROGUES, PRODUITS CHIMIQUES, PEINTURES, PARFUMERIES, en un mot, tout ce qu'a généralement un établissement de premier ordre. M. Carrouché reçoit directement de Paris tous les médicaments patentés dont nous donnons chaque jour l'énumération: complète dans une autre colonne. La maison sollicite des ordres de la campagne et garantit de les remplir avec soins et célérité.

Dépôt du Sirop pectoral balsamique de Duconge.

Agence pour la vente du Willen's Dyscentery Remedy. 1er sept 83—1 an

FRANTZ & OPITZ.

Coin des rues Royale et Bienville

Horlogers, Joailliers et Marchands de Montres

WALTHAM ET SUISSES.

Nous offrons aussi un assortiment choisi avec soin de Montres, Pendules françaises et américaines, de Diamants, de Bijouterie fine, d'Argenterie et Argent massif et plaqué, des Couverts pour les dames, etc., etc.

Réparation de Pendules, de Montres et de Bijouterie.

Tous articles de Bijouterie faits sur commande. Diamants remontés selon les derniers genres.

N. B.—Il n'y a pas dans le magasin d'articles dorés ni d'articles de qualité inférieure.

Célèbres Lorgnons d'Opéra de Lemaire.

1er sept—1an

CHEMINS DE FER.

LOUISVILLE AND NASHVILLE RAILROAD.

LA VIEILLE ROUTE, SI SURE.

Qui conduit à toute les villes de l'Est sans changement de cars, et qui passe par Mobile, Montgomery, Pensacola, Nashville, Louisville, Cincinnati, Atlanta, Savannah, St. Louis, Jacksonville, Fe, Lynchburg, et Washington, D. C., en chars dortoirs. Trains complet de la Nlle-Orléans à Louisville.

	Départ.	Arrivée.
Express	8.30 p. m.	9.50 p. m
Ocean accommodation	3.35 p. m.	9.00 a. m
Mails rapide	6.25 p. m.	9.45 a. m

Un seul changement de cars, jusqu'aux villes de l'Est. Bureau de billets, coin St Charles et Commune où l'on peut s'assurer d'avance des places dans les "sleeping cars."

C. P. ATMORE, Agent Général des Pass.
JOHN KILKENY, Assist-Agent-Gen des Pass.
W. B. KNISKEN, Agent pour les billets.
O. M. DUNN, Surintendant Général.
26 janv—

LOUISVILLE AND NASHVILLE RAILROAD.

THE OLD RELIABLE ROUTE.

To all Eastern cities. Through without change to Mobile, Montgomery, Pensacola, Nashville, Louisville, Cincinnati, Atlanta, Savannah, St. Louis, Jacksonville, Fla., Lynchburg and Washington, D. C., in Pullman cars. Entire trains through from New Orleans to Louisville.

	Leave.	Arrive.
Express	8.20 a. m.	9.50 p.m
Coast accommodation	3.35 p. m.	9.05 a. m
Fast Mail	6.25 p. m.	9.45 a. m

Only one change of cars to Northern and Eastern cities. Ticket office, corner St Charles and Common strecte, where sleeping car accommodation can be secured.

C. P. ATMORE, General Pass. Agent.
JOHN KILKENY, Asst Gen. Pass. Agt.
W. B. KNISKEW, Ticket Agent.
O. M. DUNN, Gen. Superintendent.
26 janv—

Grande Route Jackson.

Illinois Central Railroad.

Convois à passagers, doubles tous les jours.

Départs.	Arrivee.
Express No 2.9.15 A. M.	Express No 1.7.00 A. M.
Express No 4.5.30 P. M.	Express No 3.10.45 A. M

Excursion du Dimanche part.....7:30 a m
Excursion du Dimanche arrive.....8:20 p m

Le Standard Gauge, voie ferrée en acier a tous les points Nord, Est et Ouest, permet usage des chars dortoirs d'une extrémité à l'autre du chemin sans changement de voiture à Chicago, St. Louis, Memphis et Cincinnati.

Un seul changement d'ici à New-York et les villes de l'Est.

Bureau des billets, 22 rue du Camp, coin Commune.

MATT. KENNEDY, Agent des Billets.
WM. MURRAY, Agent Général des Passagers pour le Sud.
J. W. COLEMAN, Assist. Agent Gen. des Passagers.
11dée

Great Jackson Route.

Illinois Central R. R. Co.

[Double daily Passenger trains.

	Leave.	Arrive.
Express No 2	9.15 a. m.	1.7.00 A. M.
Express No 4	5.30 P. M.	3.10.45 A. M

Sunday Excursion leaves.....7:30 a m
Sunday Excursion arrives.....8:20 p m

The Standard Guage, Steel Rail Route to all points North, East and West, with Pullman Sleepers through without change to Chicago, St. Louis and Cincinnati, and but one change to New York and other Eastern cities.

Ticket office—22 Camp St., cor. Common.

MATT. KENNEDY, Ticket Agent.
WM. MURRAY, Gen. Southern Pass. Agt.
J W. COLEMAN, Asst. Gen. Pass. Agt.
12 déc—

Chemin de Fer Pontchartrain.

Heures de départ, à partir du samedi 17 mai.

DE MILNEBURG. Départ.	DE LA VILLE. Départ.
5:00 a. m	5:30 a. m
6:30 a. m	7.00 a. m
7:30 a. m	8:00 a. m
8:30 a. m	9:30 a. m
11:00 a. m	11:30 a. m
12:01 p. m	1:00 p. m
1:30 p. m	2:00 p. m
2:30 p. m	2:30 p. m
3:00 p. m	3:00 p. m
3:30 p. m	4:30 p. m
4:00 p. m	4:00 p. m
4:30 p. m	4:30 p. m
5:00 p. m	5:00 p. m
5:30 p. m	5:30 p. m
6:01 p. m	6:00 p. m
6:30 p. m	6:30 p. m
7:00 p. m	7:00 p. m
7:30 p. m	7:30 p. m
8:00 p. m	8:00 p. m
8:30 p. m	8:30 p. m
9:00 p. m	9:30 p. m
10:00 p. m	10:30 p. m

O. M. DUNN, Surintendant.
J. T. HARAHAN, Président.
17 mai—

CHEMINS DE FER

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et de la Vallée du Mississippi.

Les trains arrivent et partent de la gare du chemin de fer Jackson.

No 2 part à 5 h. P. M. No 1 arrive à 10 h. A. M.
No 4 part à 11 d. A. M. No 3 arrive à 10 P. M.

Le No 2 va jusqu'à Bâton-Rouge seulement. Le No 4 va jusqu'à Wilson, Lne. à 33 milles au Nord de Bâton Rouge; fait jonction à Kilbourne, Lne., avec les chemins de fer de Port Hudson, et à Bâton-Rouge, avec le steamer "Morning Star", pour Bayou Sara.

Les deux trains quittant la Nlle-Orléans font jonction à Burnside avec le steamer "Cliffer," pour Donaldsonville.

JOHN BRADLEY
Surintendant.
22 juin—

New Orleans and Mississippi Valley Railroad.

Trains arrive & leave from the Jackson passenger depot.

No 2 leaves 5.00 P. M. No 4 leaves 11.00 A. M.
No 1 arrives 10.00 A. M. No 3 arrives 3.10 P. M.

No 2 runs North only to Baton Rouge. No 4 runs to Wilson, La., 33 mile North of Baton Rouge, makes connection at Kilbourne, La., with Clinton & Port Hudson RR. and at Baton Rouge with steamer "Morning Star," for Bayou Sara.

Both trains leaving New Orleans connect at Burnside with steamer "Clipper," for Donaldsonville.

JOHN BRADLEY,
Superintendent.
22 juin—

Route du Sud de la Nouvelle-Orléans, du Texas et de la Pacifique.

Southern Pacific, Star & Crescent, voie ferrée, composée de Morgan's L. & T. R. R., G. H. & S. A. System, et Southern Pacific Railway.

Départ	Arrivée
	3:10 P. M.

Par la voie du Mississippi Valley Railroad, de l'Illinois et, rive Calliope.

Chars-dortoirs entre la Nlle-Orléans, Houston et la Californie; un seul changement jusqu'à San Francisco.

Jonctions à Houston avec tous les chemins de fer de ce point. Billets à vendre et places dans les chars dortoirs à retenir tous les jours au bureau cois Magazine et Natchez.

A. C. HUTCHINSON, Président.
J. T. G. SCHREIVER, Traffic Manager.
17 mai 84—1 an

QUEEN AND CRESCENT LINE.

New Orleans and North-eastern Railroad.

Ligne courte pour le fret et les voyageurs pour tous les points

Au NORD et à l'EST et dans le NORD-OUEST.

Doubles trains-express solides pour jusqu'à Chattanooga et Cincinnati.

Départ de la Nlle-Orléans: Express du matin.....10:00 P. M. Mail-express du soir.....10:00 P. M.

Arrivée à la Nlle-Orléans: Express du matin.....6:00 A. M. Mail-express du soir.....6:00 A. M.

Bureau pour contrats de fret et billets, 34 et 36 rue St-Charles.

R. H. GARRATT, Ticket Agent.
N. M. CARTER, Gen. Pass. Agt.
W. H. BAKER, Gen'l Fret. and Ticket Agt.
Gen'l Pass. and Fret Agt. N. O. and N. E. Nlle Orleans, La.
T. S. WILLIAMS, Supt. N. O. and N. E. R. R. Nlle-Orléans, La.
E. P. WILSON, Gen'l Pass. Agent
H. COLLERAN, Gen'l Frt. Agent.
Queen and Crescent Route.
22 janv—6m Cincinnati, Ohio.

CHEMIN DE FER DE LA NOUVELLE-ORLEANS, MOBILE ET ST LOUIS.

VOIE DIRECTE ET ANCIENNE ET SURE

des chemins de fer de la Mobile, de l'Ohio et des Iron Mountains. C'est positivement la seule route sur laquelle il y ait des Chars-dortoirs de Calais de Pullman, de la Nlle-Orléans, faisant des jonctions à la gare de l'Union à St-Louis avec les trains venant de la Nouvelle-Orléans.

Des jonctions sont faites à la gare Union de St Louis par les trains allant directement à Omaha, Milwaukee, Burlington, San Francisco, Detroit, St Paul, Kansas City, Denver, Chicago, Rock Island, Minneapolis et aux Célèbres lignes de Mississippi d'Est du Michigan, Iowa, Wisconsin, Minnesota et à tous les points du grand Nord-Est

Les trains de la côte du chemin de fer de Louisville et Nashville, nommé maintenant l'Express de St Louis, ont prolongé leur cours jusqu'à Mobile, tout exprès dans le but de faire jonction avec les trains de la Mobile, de l'Ohio et des Iron Mountains, garantissant ainsi aux passagers certaines jonctions avec les trains allant à et venant de St. Louis, de la Nouvelle-Orléans et de tous les points de l'Ouest.

Pour des mappes, des tableaux de départs et des informations spéciales, s'adresser au personne on par lettre à R. W. GILLESPIE, agent-général du département des passagers au Bud, bureau du chemin de fer de la Mobile, coin des rues St Charles et Commune Nlle-Orléans.

E. W. GILLESPIE,
Agent-Général au Sud. Nlle-Orléans, Lne.
J. O. W. ALLEN,
Agent-Général du départ des passagers
Mobile Ala.

ASSURANCES

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nlle-Orléans.

No 104 RUE DU CANAL.

TRENTIEME ETAT ANNUEL.

La Compagnie publie l'état suivant conformément aux dispositions de sa Charte:

Primes reçues durant l'année expirant le 31 mai 1884, y compris les primes non échues de l'année précédente.

Sur les risques d'incendie		$255,251 36
Sur les risques maritimes		17,931 68
Sur les risques de rivières		20,305 94
Primes totales		$293,488 98
Moins les primes non échues		71,240 00
Primes nettes échues le 31 mai, 1884		$222,248 98
Pertes payées—		
Sur les risques d'incendie	$105,667 03	
Sur les risques maritimes	6,553 87	
Sur les risques de rivières	6,104 92	
Taxes et dépenses, moins l'intérêt	15,843 99	
Réassurances et primes remboursées	21,137 18	$155,306 99
Profits		$66,941 99

La Compagnie a l'actif suivant:

Immeubles	$247,045 88
Papiers de ville	2,000 00
Actions de Banques et de Chemins de fer	63,914 79
Billets garantis par hypothèques et nantissements	162,590 32
Billets à recevoir	69,964 67
Primes en collection	21,926 85
Actions de la Compagnie des Water Works de la N. O	7,439 50
Actions du Valette Dry Dock	11,362 50
Bons Consolidés de la Louisiane	15,626 25
Comptant	46,280 58
	$648,151 24

La Compagnie a payé les 10 pour cent d'intérêt habituel à ses actionnaires pour l'année expirant le 31 mai 1884.

L'exposé ci-dessus est une juste vraie et correcte copie des livres de la Compagnie.

G. W. NOTT, Secrétaire. PAUL FOURCHY, Président.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Fait sous serment pardevant moi, le 16ème jour de juin 1884.

JAMES FAHEY, Notaire.

DIRECTEURS:

P. MASPÉRO, J. J. FERNANDEZ,
PAUL FOURCHY, JOS A SHAKESPEARE
D. FATJO, JNO B LALLANDE,
M. W. SMITH, D. A. CHAFFRAIX,
CHASLAFITTE, B. W. TAYLOR.
17 join—

MERCHANTS' MUTUAL INSURANCE COMPANY

OF NEW ORLEANS,

NO. 104 CANAL STREET.

THIRTIETH ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their charter, the company publish the following statement

Premiums received during the year ending May 31, 1884, including unearned premiums of the previous year.

On fire risks		$255,251 36
On marine risks		17,931 68
On river risks		20,305 94
Total premiums		$293,488 98
Less unearned premiums		71 240 00
Net earned premiums 31st May, 1884		$222,248 98
Losses paid—		
On fire risks	$105 667 03	
On marine risks	6,553 87	
On river risks	6,104 92	
Taxes and expenses		
Reinsurance	15,843 99	
Reinsurances and returns premiums	21,137 18	
		155,306 99
Profits		$66,941 99

The company has the following assets

Real estate	$247,045 88
City loans	2,000 00
Bank, railroad and other stocks	63,914 79
Notes secured by mortgage and pledge	162,590 32
Bills receivable	69,964 67
Premium in course of collection	21,926 85
New Orleans Water Works Co	7,439 50
Stock of Valette Dry Dock Co	11,362 50
Louisiana consols	15,626 25
Cash on hand	46,280 58
	$648,151 34

The company has paid the usual TEN PER CENT, interest to its stockholders for the year ending May 31, 1884.

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the company.

G. W. NOTT, Secretary. P. FOURCHY, President.

STATE OF LOUISIANA, Parish of Orleans, City of New Orleans.

Sworn to and subscribed before me the 16th day of June, 1884

JAMES FAHEY, Notary Public.

DIRECTORS.

P. Maspero, Jno B. Lallande,
M. W. Smith, J. J. Fernandez,
D. Fatjo, Paul Fourchy,
Jos. A. Shakespeare, D. A. Chaffraix,
B. W. Taylor, Chas. Lafitte.
17 join—

Compagnie d'Assurances du Croissant.

(CRESCENT INSURANCE)

67 et 69, rue du Camp

NOUVELLE-ORLEANS.

Organisée comme compagnie mutuelle : 1849
—Réorganisée comme compagnie d'actionnaires en 1860

CAPITAL EN ARGENT...$600,000

A payé pour des pertes plus de NEUF MILLIONS de piastres depuis 1849.

Elle d'assurances annuelles a été échéé ces années de 274 à 6 p. cent, sur le centre des risques d'incendie.

W. R. LYMAN, Président.
CHAS. H. DOLSEN, ... Vice-Président.
GEO. A. RICE, ... Secrétaire.

Directeurs

Samuel H. Kennedy, Pat. R. Mortimer
Victor Meyer, Joseph Bowling,
W. B. Conger, S. Hernsheim,
George W. Bentell, Edward Nalle,
Alf. Moulton, J. J. Reiss,
Charles Newman, Louis Prados,
U. Martinez, Harry L. Fisher,
Lucien Deléry, A. H. Howard,
Charles H. Dolsen, Sigmund Katz,
Reuben G. Saxon, N. D. Wallace,
John Calder, R. F. W. Rachman,
S. C. Coulon, Wm Garig,
W. A. Phelps, John D. Fisher,
M. Gillis, A. Rosenfeld,
Wm. R. Lyman, O. K. David

Voir nos agents dans la Louisiane, le Texas, le Mississippi et l'Arkansas

CHARTE.

ETATS-UNIS d'AMERIQUE

ETAT DE LA LOUISIANE, VILLE DE LA NLLE-ORLEANS.

Qu'il soit connu que ce vingt-quatrième jour du mois de janvier de l'An de N. S. mil huit cent quatre-vingt-quatre, et de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique, la cent huitième, pardevant moi, Edgar Grima, notaire, dument accrédité et assermenté pour la ville et paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, ont comparu personnellement en présence des témoins ci-après désignés:

Les différentes personnes dont les noms sont ici indiqués, lesquelles ont déclaré que, se fondant sur les dispositions des lois de cet Etat telles qu'elles sont contenues dans la Constitution et les Statuts Révisés, et sur les lois postérieures de l'Assemblée Générale relatives à l'organisation de corporations pour travaux d'utilité publique et dans un but de fabrication, elles ont convenu, en se liant et en s'engageant mutuellement, et en liant aussi telles autres personne qui pourraient plus tard associer à elles, de former et organiser une corporation pour les fins ci-après et en vertu des articles et stipulations exprimées dans cette charte.

ARTICLE I.

Le nom et le titre de ladite Corporation sera THE NEW ORLEANS CLARET MANUFACTURING COMPANY (Compagnie de fabrication de vin de la Nlle-Orléans). Ladite corporation possédera le droit de succession; elle pourra ester en justice, contracter et être pourvue de sceau, avoir un sceau en sa qualité de corporation, qu'elle est autorisée à modifier à son gré, et elle pourra se pourvoir par la Direction; elle pourra posséder, recevoir, acheter, transférer, détenir, affermer, vendre, donner en gerantie et hypothéquer, sous son nom légal, des biens meubles et immeubles; nommer, élire et désigner tels employés, directeurs, agents et administrateurs qu'exigeront l'intérêt et les nécessités de la corporation; faire, établir aussi bien que modifier, amender ou abroger, à son gré, tels réglements et sous-réglements qu'elle jugera propres à la bonne administration des affaires de la dite corporation, exercer, conférer, les pouvoirs, droits et privilèges octroyés aux corporations organisées en vertu des lois de cet Etat, avec plein pouvoir d'exécuter tous les actes nécessaires à l'accomplissement des fins de la corporation.

ARTICLE II.

Le domicile de cette Corporation est établi dans la ville de la Nlle-Orléans, paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane. Toutes les assignations et autres notifications légales seront adressées à l'administrateur, et, en son absence, au secrétaire.

ARTICLE III.

Le but pour lequel cette corporation est établie et la nature des opérations qu'elle doit exploiter consistent dans la fabrication du vin au moyen de raisins secs, la fabrication de vinaigre et celle de tels autres produits qui découlent sont. Pour cela, elle établira et exploitera une fabrique de vin. Elle achètera à l'étranger ou ailleurs des raisins secs et les autres matériaux nécessaires à la dite fabrication; elle acquerra, établira et emploiera les machines et appareils nécessaires; elle exécutera tous les travaux et accomplira tous les actes se rapportant à la dite fabrication, ou en dépendant, et nécessaires pour remplir le but qu'elle se propose et qui est indiqué dans la présente charte.

ARTICLE IV.

Le capital de cette corporation est fixé à la somme de Quatre-vingt-huit mille dollars, divisé en huit cent quatre-vingts actions de cent dollars chacune. Les actions ne seront émises qu'après parfait paiement en argent ou en valeurs équivalentes, propriétés actuellement réelles ou acquises par la corporation, ainsi qu'en feront foi les certificats transférables sur les livres de la Compagnie et signés par le Président de Direction de cette corporation sans la faculté d'augmenter ledit capital en tout temps, ou de temps à autre, jusqu'à ce qu'il atteigne le chiffre n'excède pas deux cent mille dollars, et pourra émettre des certificats d'actions en conséquence.

ARTICLE V.

Les pouvoirs de cette Corporation seront donnés à un Conseil de Direction composé de cinq actionnaires, chacun desquels possédera en sa partie d'une manière commerciale possédant au moins dix actions du capital de la corporation; et l'élection des Directeurs se fera par scrutin au bureau de la corporation. Trois Directeurs formeront un quorum pour l'expédition des affaires. Le Conseil aura des assemblées régulières, second Lundi du mois de janvier, et, si c'est un jour de fête, le jour après, s'il n'est pas fêté. Ce Conseil aura une année jusqu'à ce qu'il lui soit donné un successeur installé. L'avis de chaque élection sera publié dans un journal quotidien de cette ville, pendant quinze jours avant l'élection. A toutes les élections, une majorité des votes aura, et tout actionnaire aura droit à un vote individuel ou par procuration par action possédée par celui-ci, mais il ne sera permis à personne de voter avec des actions qui n'auront pas été transférées vingt jours avant le jour de l'élection. Dans le cas où l'élection des Directeurs ne se ferait pas le jour précisé, une nouvelle tentative aurait lieu après quinze jours d'avis, ainsi qu'il est pourvu pour l'élection annuelle. Toute vacance au sein dudit Conseil sera remplie par une élection entre les Directeurs.

ARTICLE VI.

Jusqu'à l'élection annuelle fixée au second lundi du mois de janvier 1885, les messieurs dont les noms suivent seront les Directeurs de la direction de cette corporation: Emile L. Carrière, Lésaire A. Chaffraix, Alphonse A. Lelong, Gilbert H. Green et Charles Cavaroc, ce dernier à terme de ladite Direction. M. Charles Cavaroc sera gérant de la compagnie.

ARTICLE VII.

Le Conseil de Direction, à sa première réunion après l'élection annuelle, nommera un de ses propres membres gérant de la compagnie. Il nomera également un secrétaire et un trésorier ou une seule personne qui remplira les fonctions des deux offices, et tous les officiers, agents et employés qu'il jugera nécessaires. Le Conseil aura le pouvoir de remplir toutes les vacances qui se produiront dans son sein; de changer, de modifier ou de rappeler tous les réglements ainsi que l'exigeront les circonstances pour la bonne administration des affaires de la compagnie. Il fixera le traitement du gérant, du secrétaire, du trésorier et des autres employés de la Corporation.

ARTICLE VIII.

Aucun actionnaire ne sera responsable des contrats ou des erreurs de cette corporation, pour une somme excédant celle qu'il devra à la compagnie, s'il en doit une.

ARTICLE IX.

Cet acte d'incorporation peut être changé ou modifié, de temps à autre, sauf et excepté le but même que cette corporation peut être dissoute à une réunion générale des actionnaires convoquée dans ce but, avec l'assentiment de ceux qui en posséderont les trois-quarts, comme montant, des actions du capital après un avis préalable de trente jours de ladite convocation, donné dans des journaux quotidiens de la ville de la Nouvelle-Orléans.

ARTICLE X.

Lorsque cette corporation sera dissoute par l'expiration de sa charte ou autrement, la liquidation de ses affaires sera confiée à trois commissaires qui tiendront leurs mandats du Conseil de Direction, et qui agiront en cette qualité jusqu'à parfaite clôture des affaires de la compagnie. En cas de mort ou d'incapacité à servir d'un des commissaires, les deux autres continueront à agir; et en cas de manque de entente chez eux, ils auront recours à un arbitre.

Ainsi fait et passé en mon étude, à la Nouvelle-Orléans, le jour, le mois et l'année ci-dessus indiqués en la présence de MM. Gaston Cavaroc et George Grima, tous deux de cette ville, jugés compétents qui ont apposé ici leurs signatures avec celles des personnes comparantes, lesquelles, après avoir entendu la lecture du tout ce qui précède.

(Signé) A. CABRIÈRE & SONS, D. A. CHAFFRAIX, A. A. LELONG, GILBERT H. GREEN, C. CAVAROC & SON, GUSTAVE PITOT, C. C. ANDRY, GEO. GRIMA, EDGAR GRIMA, Notaire.

Je, soussigné, annotateur des hypothèques, pour et en la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie ici que l'acte d'incorporation qui précède de la Compagnie de fabrication de vin rouge de la Nouvelle-Orléans, a été dûment enregistré dans le livre 226, à la page 427 et suivantes.

Signé, GEO. GUINAULT, Sous-Annotateur

Nouvelle-Orléans, Lne, 24 janvier 1884.

Une copie exacte de l'original enlissée en mon bureau.

EDGAR GRIMA, notaire.

Nouvelle-Orléans Lne. 24 janvier 1884.

Consulat de France.

Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans.

J'ai l'honneur de porter à la connaissance du public les extraits ci-dessous des Informations et Règles concernant les exposants étrangers (Circulaire No 4, 29 mars 1884) publiées officiellement par la Direction de l'Exposition:

1—Une exposition universelle ....sera ouverte à la Nouvelle-Orléans le 1er lundi de décembre 1884.....

6—Tous les gouvernements étrangers ont été invités par le Président des Etats-Unis.... à nommer des commissions afin d'organiser leurs sections à l'Exposition.....

8—Les demandes d'espaces, et tout ce qui regarde cette question, seront traités avec la commission du pays d'où proviennent les objets à exposer.

10—Au premier novembre 1884 ou avant, les commissions étrangères devront présenter au Commissaire Général des plans faisant connaître d'une manière aussi exacte que possible la répartition de l'espace alloué aux sections étrangères. Ils devront aussi présenter la liste des exposants.

15—Les exposants étrangers n'auront rien à payer pour l'espace qui leur sera accordé non plus qu'à titre de droits d'entrée.

18—La classification des objets exposés comprend les groupes suivants:

I. Agriculture.
II. Horticulture.
III. Produits bruts et manufacturés, métaux, minéraux et cuis.
IV. Meubles et accessoires.
V. Industrie textile, habillements et accessoires.
VI. Arts industriels.
VII. Produits alimentaires.
VIII. Education et instruction.
IX. Glyptique d'art.
X. Pisciculture.

21—Tout les soins possibles seront pris pour protéger contre tout dégat, les artic exposés, mais la Direction ne sera en aucune manière responsable pour les accidents, feu, perte ou dommages, quelle que soit la cause ou l'étendue du dommage cause.....

31—Une quantité convenable d'eau, de gaz et de vapeur sera allouée, gratuitement aux machines exposées..... Les quantités désirées devront être clairement spécifiées dans les demandes.....

32—Toute force motrice dépassant le quantum accordé par la Direction sera fournie et payée selon un tarif officiel.....

34—Sont exclus de l'Exposition toutes les substances fulminantes, toutes les substances explosibles, et toutes et en général toutes les substances qui peuvent être jugées dangereuses.

38—La Directeur Général aura le droit de faire enlever tout objet, quelle qu'en soit la provenance, qui, en raison de sa nature ou de son apparence, semblerait nuisible au but ou au décorum de l'Exposition.....

43—En temps utile, le Département des Transports fera connaître les arrangements spéciaux qui auront été pris concernant le transport des articles provenant des pays étrangers. Il fera connaître aussi les règles de douane dont la connaissance importe à les exposants.

44—Tous les exposants, par le seul fait de participer à l'Exposition, déclarent se soumettre aux règles qui précèdent et à toutes autres qui pourraient sembler nécessaires à la Direction.

SAMUEL MULLEN,
Chef des Installations.

Approuvé:
E. A. BURKE,
Directeur-Général.
ED. RICHARDSON,
Le Nlle-Orléans, ce 24 mai 1884.
Le Consul Général,
Commissaire de la République Française,
VICOMTE PAUL D'ABZAC.

CONSULAT DE FRANCE NOUVELLE-ORLEANS.

Rue Royale, No 92.

AVIS.

Dans l'intérêt du commerce, le Consul Général informe le public que les personnes dont les noms suivent se sont adressées à lui afin d'établir des relations d'affaires avec la Nouvelle-Orléans et les principales villes des Etats avoisinants.

1°—La maison Yve-Alexis-Gis (Négociant-armateur-bateau à vapeur-moutons-poulets à la Bâle du Nord, à Boulogne sur mer, département du Pas-de-Calais) demande des correspondants pour ses expéditions de moutons et poulets à ses exportés de Hollande sous la marque Couronne en petits barils dits seléïnes.

2°—MM. Adr. Meneret & Cie. Négociants à C